



CAPD du 23 mars 2018

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Que de péripéties cette année dans le cadre des permutations informatisées !

Après de longs mois d'attente, les résultats sont tombés lundi 5 mars. Avec joie ou déception, les collègues ont reçu l'information les concernant. Quelle ne fut pas leur surprise lorsque, 72h plus tard, la DGRH informait les 17 000 participants que suite à une erreur les résultats devenaient provisoires.... Et tout cela par un texto. Du jamais vu ! S'en sont suivis 4 longs jours de silence du ministère. Comme vous vous en doutez, les collègues sont restés suspendus à un nouveau message. S'ils ont d'abord été assommés par cette annonce, la colère et l'impatience les ont ensuite submergés. Comment ne pas trouver cette gestion d'erreur et la communication du ministère désastreuses ? On peut facilement imaginer l'état d'anxiété et de stress de nos 17 000 collègues. Pour cette raison, le SE-Unsa s'est rapidement positionné et a demandé au ministère que seuls des changements favorables aux collègues soient effectués. Ainsi personne n'aurait été lésé. Ce n'est malheureusement pas la solution retenue. Pour notre département, ce déplorable incident a vu annuler 2 entrées et 2 sorties. Le SE-Unsa demande que les 76 collègues à qui il avait été annoncé une affectation finalement annulée soient prioritaires pour la phase des ineats - exeats qui s'ouvre.

Au final, 24 collègues de notre département ont obtenu satisfaction, alors que 70 demandes étaient déposées, soit 34% des participants aux permutations. On ne peut se réjouir de laisser encore 46 collègues non satisfaits.

Ce matin, nous allons valider plusieurs points, dont les congés de formation professionnelle. Notre monde évolue, nos carrières s'allongent et nos conditions de travail ne s'améliorent pas. La possibilité de mobilité professionnelle pour les professeurs des écoles reste inadaptée avec des moyens de formation et de reconversion inexistantes. Le guide de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation des agents publics de l'état, édité il y a un an, devait permettre, "*d'accompagner les transitions professionnelles, faciliter les mobilités et plus largement de diversifier les expériences et parcours professionnels.... Pour réussir pleinement le déploiement de ce dispositif, il est nécessaire que les employeurs publics communiquent largement sur ces nouveaux droits*". D'où plusieurs questions : Quand cela va-t-il se faire? Quand le portail dématérialisé "moncompteactivité.gouv.fr" sera-t-il actif ? Quand saurons-nous si le DIF sera offert aux collègues de Saône et Loire?

. Le SE-Unsa organise actuellement, du 19 au 23 mars, une semaine dédiée aux directeurs-trices d'école. Les directeurs, le plus souvent également en charge d'une classe, sont dans l'impossibilité d'assumer l'ensemble des responsabilités qui leur incombent. Leurs missions ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école et de l'animation pédagogique que sur celui des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs, et la charge est aujourd'hui trop lourde. Si ce dossier est porté au niveau national, certaines situations attendent cependant une réponse locale : serait-il possible de ne pas affecter un berceau stagiaire sur les

décharges de direction de 13 classes, rendant ainsi toute souplesse impossible ? Lors de la carte scolaire, 11 fermetures de poste ont été prononcées ou sont en suspens dans des structures de 4 classes, supprimant ainsi un quart de décharge. Parmi elles, des directions uniques dans des RPI dispersés. Comment impulser la dynamique d'une école dans laquelle il est impossible de se rendre lorsqu'elle fonctionne ? Comment trouver le temps d'effectuer l'administratif, de rencontrer les élus et les familles de 2, voire 3 écoles, en étant en même temps enseignant à temps plein d'une classe à triple niveaux ? Le SE Unsa n'est pas opposé par principe aux directions uniques sur un RPI, qui unifient les structures. Mais nous demandons qu'une solution de décharge réaliste soit proposée. Nous redisons au passage notre opposition à ces mesures, qui sanctionnent par une suppression de classe des variations démographiques minimales de quelques élèves et créent des effets de seuil. Dans de larges secteurs impactés par ces annonces de fermeture, les personnels attendent avec inquiétude l'ouverture d'un mouvement qui s'annonce difficile.

Un groupe de travail sur les risques psycho-sociaux verra prochainement le jour. Nous constatons quotidiennement l'usure de collègues fatigués par leurs conditions de travail, les années d'enseignements, l'allongement des carrières, la lourdeur de l'organisation personnelle ou des problèmes de santé. C'est pourquoi, alors que les demandes de temps partiel sont maintenant closes et en attente de réponse, nous attirons votre attention sur les temps partiels sur autorisation : pour de nombreux collègues, c'est le seul moyen de poursuivre une vie professionnelle satisfaisante. C'est pourquoi le SE-Unsa compte sur votre bienveillance concernant les accords de temps partiels sur autorisation.

Je vous remercie de votre attention.